Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N26-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N26	**Nomenclature** 7.10	**Rapporteur** Gildas BERNARD	**Chef de projet :** Véronique GUYONVARCH

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Créer une collectivité concernée**	**Action : Formation aux premiers secours**

Objet : Croix-Blanche

Gildas BERNARD, Vice-Président, rappelle que la Croix Blanche occupe des locaux sur le site de Keremma, à Tréflez et, en contrepartie, elle assure gratuitement, par l'intermédiaire du chef de bassin de la Piscine, sur son temps de travail, la formation de nos agents au PSC1 (140 agents seront formés pour fin 2026). La Communauté prend en charge le coût des fluides d'environ 300 euros et des diplômes.

FORMATIONS	**Partenariat Croix blanche**	**Prestataire extérieur**
Coût formateur 4 jours/an	880.15 €	1.200,00 €
Coût diplômes 40 personnes / an	600,00 €	2.800,00 €
Coûts supplémentaires (fluides…)	300,00 €	-
Total	1.780,15 €	4.000,00 €

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser le Président à signer la convention avec la Croix-Blanche.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

